

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval**

**Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 19 h 00**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> décembre à 19 heures , le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Julie GIRAUDON, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Fernand BORDERIEUX.

Absents excusés : Monsieur Alain ANDRIAU qui a donné pouvoir à Madame Marie-Ange MATHIOT, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Didier LERIQUE, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN,

Madame Françoise GONNET, Monsieur Jean-François NARDI

Absent : Monsieur Jérôme BREGEARD

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBault

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures et procède à l'appel des conseillers.

**1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2021.

**2° CREATION POSTES AGENTS RECENSEURS**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création de 4 postes d'agents non titulaires, pour les agents recenseurs qui réaliseront les opérations du recensement pour l'année 2022.

**3° REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX**

**GARDERIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** approuve les nouveaux tarifs pour le service garderie qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Habitants de la commune :	Quotient familial < 585	1€40
	Quotient familial > 585	1€60
Habitants hors commune :	Quotient familial < 585	2€10
	Quotient familial > 585	2€30

**CIMETIERE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** approuve les nouveaux tarifs pour le cimetière qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Concession cimetière :*

15 ans	: 100 €
30 ans	: 130 €
50 ans	: 180 €

*Les tarifs pour le columbarium ne sont pas modifiés :*

15 ans	: 500 €
30 ans	: 800 €
50 ans	: 1 125 €

## **CENTRE SOCIOCULTUREL**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** approuve les nouveaux tarifs pour le centre socioculturel qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **4° INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LES TELECOMS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide  
-d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications à compter de 2021, d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour 2021 :

- 41,29 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55,05 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27,53 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Et de comptabiliser en plus de l'année en cours, une rétroactivité de 4 années soit les années 2017,2018,2019,2020. Cette redevance représente une somme de l'ordre de 2600 à 2700 € par an.

## **5° CONVENTION AVEC LA SOCIETE BERRICHONNE DE PROTECTION DES ANIMAUX**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la SBPA, la redevance annuelle pour l'année 2022 est fixée à 836,10 euros (soit 0,45 euros x 1 858 habitants).

## **6° VENTE IMMOBILIERE LOGEMENTS HLM**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, **AUTORISE** la SA France Loire à vendre les logements HLM situés 13 et 23 rue des Muriers.

## **7° ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque de 382 €85 de la SAFER correspondant à la convention de mise à disposition de la parcelle ZH156.

## **8 °DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n° 4/2021 : FRAIS D'ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS**

Afin de pouvoir prévoir le règlement d'une partie des frais d'honoraires et d'études liés à la maîtrise d'œuvre et des diagnostics pour le projet de construction du centre de loisirs, avant le vote du budget en avril 2022, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la décision modificative budgétaire 4/2021.

Virement de crédit : Article 2138 ( réserve foncière) : - 60 000 €  
Article 2031 ( frais d'études) : + 60 000 €

## **9 ° CONVENTION DE SERVITUDES AVEC GRTGaz**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec GRTGaz pour les parcelles ZC 153/155/158, afin que GRT Gaz ait un accès permanent au poste de rebours sur la parcelle 154 (les Socques) .

## **10° DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS 2022**

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer au titre de 2022 des demandes de subventions ( DETR, amendes de police, FIPD) pour les projets suivants :  
Extension Vidéoprotection (coût estimé 32 895 €16 HT )  
Achat d'un nouveau columbarium ( achat estimé à 5440 € HT )  
Réfection du lavoir ATRIUM (travaux estimés à 14902 € HT )

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Agenda de poche 2022* : un exemplaire est remis à chaque élu présent. Il sera par ailleurs distribué dans les boîtes aux lettres avec le flyer d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h.